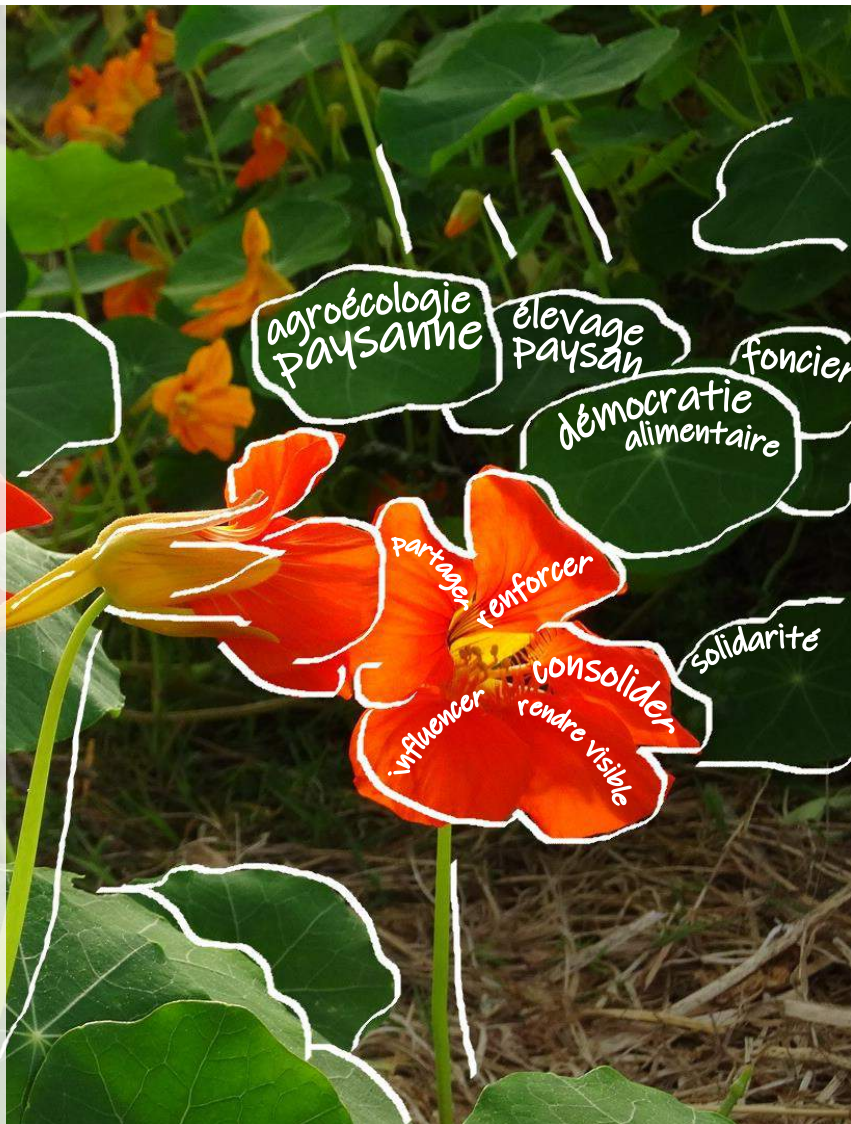


MOUVEMENT INTER-RÉGIONAL DES AMAP

RAPPORT D' ACTIVITÉ 2021

PLAN D' ACTION 2022-2023



# MOUVEMENT INTER-REGIONAL DES AMAP

## RAPPORT D'ACTIVITE 2021 & PLAN D'ACTION 2022-2023

### SOMMAIRE

<b>Page 4</b>	Introduction
<b>Page 5</b>	Projet Stratégique 2020-2025 du Mouvement des AMAP
<b>Page 6</b>	Zoom sur quelques projets et actions
Page 6	• 20 ans du Mouvement des AMAP
Page 9	• Accessibilité alimentaire en AMAP
Page 12	• Modèle économique, juridique et fiscal et gestion de la marque AMAP
Page 18	• Ethique et pratique en AMAP : la charte, notre boussole
Page 20	• Programme de développement agricole : bilan 2015-2021, programme 2022-2027
Page 27	• Paysan·nes en AMAP : échanges entre pairs, mutualisation & mobilisations
<b>Page 29</b>	Partenariats
<b>Page 33</b>	Vie associative du MIRAMAP
<b>Page 36</b>	Projet stratégique du Mouvement des AMAP : état des lieux et enjeux 2022-2023

### Missions du MIRAMAP

- Renforcer la cohésion des AMAP à travers le partage d'une éthique commune (la Charte des AMAP et le Socle Commun) et le soutien de démarches de garantie de cette éthique sur les territoires
- Mutualiser les expériences et les pratiques
- Assurer la représentation et la mise en valeur des AMAP au niveau national
- Développer une souveraineté alimentaire locale par la réalisation d'actions en partenariat avec les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation, de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'éducation populaire, au niveau national et international

*Ce document n'est pas une liste exhaustive des actions réalisées en 2021 et à venir en 2022-2023. Ce rapport met en évidence les principaux axes d'intervention autour desquels l'action du MIRAMAP s'est organisée en 2021 et se développera en 2022-2023.*

# INTRODUCTION

2021 aura été une année riche en projets, en coopération à tous les niveaux, et un jalon important pour le Mouvement des AMAP qui fêtait ses 20 ans d'existence ! Vous trouverez dans ce rapport la présentation des projets et actions les plus marquantes.

La bonne nouvelle c'est que le chantier sur l'accessibilité alimentaire a pu se développer grâce au soutien financier du Programme National de l'Alimentation. Le développement des activités a permis de renforcer l'équipe salariée du MIRAMAP (4 salariées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021 !).

A noter que la gestion de la crise « COVID 19 et AMAP » a encore pris une place importante pour à la fois interpellier les pouvoirs publics et s'organiser en raison du couvre-feu et de la mise en place du pass sanitaire. Début 2022, c'est la tendance à la baisse de "consommation" en circuits-courts qui questionne, au-delà du Mouvement des AMAP, et amène à renforcer les coopérations autour de la communication.

**Les perspectives 2022-2023 sont encourageantes et encore pleines de défis à relever pour pouvoir renforcer l'existant et développer de nouveaux axes de travail.**

Le Projet Stratégique du Mouvement des AMAP 2020-2025, validé en février 2020, donne un cadre d'actions commun aux organisations qui composent le Mouvement des AMAP. Chaque organisation le décline suivant son propre cadre d'actions et ses moyens.

Pour le MIRAMAP, de septembre 2021 à février 2022, un nouveau programme d'actions 2022-2027 a été défini, conventionné avec le Ministère de l'agriculture pour une partie de son financement (55 000 euros/an soit environ 30 à 50% du budget MIRAMAP suivant les années). Au cœur de ce nouveau programme, soutenir l'intensification de la transition agro-écologique et alimentaire des territoires par :

- L'accompagnement de la pérennisation et de l'essaimage des fermes en agroécologie paysanne ET des partenariats solidaires en AMAP
- Le renforcement de la dynamique de réseau au sein du Mouvement des AMAP

L'acquisition de ce financement est une bonne nouvelle mais d'autres financements sont à trouver pour pouvoir couvrir les besoins financiers à moyen terme.

Afin de mettre en avant la continuité, l'état d'avancement et le développement des différents chantiers, ce document réunit par chantier : le rapport d'activités d'avril 2021 à mai 2022 et le plan d'actions 2022-2023.

La coopération à tous les niveaux est une des clés : un grand merci à toutes celles et ceux, bénévoles, administrateurs.trices et salariée.es du MIRAMAP, des réseaux d'AMAP et des AMAP qui participent à construire et renforcer toutes ces coopérations !





# ZOOM SUR QUELQUES PROJETS ET ACTIONS

## 20 ANS DU MOUVEMENT DES AMAP

### 20 ans d'existence : des enjeux multiples

A l'initiative du Réseau Les AMAP de Provence, l'année 2021 a été rythmée par la préparation de longue haleine des 20 ans du Mouvement des AMAP, organisée dans la région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, là où l'aventure des AMAP a débutée. Une coordination interrégionale s'est structurée à partir d'un double objectif :

- Communiquer largement autour d'AMAP en fêtes et faire rayonner cet anniversaire des 20 ans du Mouvement,
- Organiser un événement national des 20 ans des AMAP à Marseille.

Réunions ouvertes, groupes de travail et réunion d'un comité de pilotage pour l'évènement marseillais ont été organisés afin d'assurer la bonne articulation entre ces objectifs.

Une réflexion autour des origines du Mouvement et une recherche historique auprès d'acteurs de la première heure des AMAP a été menée. La vidéo réalisée par Les AMAP de Provence « [2001-2021 : 20 ans des AMAP en France – Des pionniers témoignent](#) » présente les témoignages de premiers amapiens en PACA. Le livret [Depuis 20 ans, les AMAP en mouvement](#), coordonné par le MIRAMAP, porte quant à lui sur l'historique, les actions collectives et

les orientations du mouvement. Il est le fruit d'entretiens avec des militants engagés de longue date dans les AMAP, et de consultations de plusieurs collectifs, conseils d'administration de réseaux d'AMAP.

Pour répondre aux nombreux enjeux liés à la communication, un premier groupe de travail 'communication' s'est formé, composé de deux administrateurs Miramap et d'un bénévole (Evelyne, François et Jean-Louis). De leur travail est né la campagne web 'Ensemble cultivons le pouvoir d'agir'.

Un groupe 'communication des 20 ans', composé de quatre salariées de réseaux (Carla d'Auvergne-Rhône-Alpes, Emmanuelle des AMAP de Provence, Astrid d'Ile-de-France et Magali du Miramap) a ensuite pris le relais pour inviter largement à se saisir d'AMAP en fête dans son territoire ou participer aux 20 ans à Marseille :



- Une action de communication sur les réseaux sociaux,
- Le montage du site d'AMAP en fêtes et la création du guide 'Organiser son évènement pas à pas', de l'affiche et des slogans,
- L'organisation de réunions ouvertes web : une pour inviter les AMAP à

participer aux 20 ans à Marseille et organiser des évènements à l'occasion d'AMAP en fêtes. Trois réunions-formations pour aider les AMAP à monter leurs évènements AMAP en fêtes.

## CAMPAGNE WEB 'DEPUIS 20 ANS, NOUS CULTIVONS LE POUVOIR D'AGIR'

Diffusée entre mi-avril et début juin, cette campagne réaffirme la raison d'être et l'ADN des AMAP depuis 20 ans. Pour cela, elle propose 8 visuels et messages forts qui rendent compte de l'influence du modèle AMAP sur le rapport de la société à l'agriculture et à l'alimentation :

- Préparation de la production via un contrat solidaire entre paysan et amapien
- Réhumanisation des liens entre paysan·nes et mangeur·euses (grâce aux distributions, moments privilégiés d'échanges et de rencontre), mais aussi revitalisation des liens entre villes et campagnes (par le biais de visite de ferme)
- Juste rémunération des paysan·nes sans intermédiaires
- Sécurité financière des fermes et amélioration des conditions de travail
- Nourriture de qualité accessible



Pour l'édition 2021 d'AMAP en fêtes, 90 évènements ont été référencés sur le site, dont 64 en région Auvergne-Rhône-Alpes. Trois grands évènements de réseaux ont été organisés : les 20 ans du Mouvement des AMAP à Marseille, la Rencontre Régionale du Réseau des AMAP Hauts-de-France et l'atelier d'arpentage du livre 'Reprendre la terre aux machines' par le Réseau des AMAP Auvergne-Rhône-Alpes.

L'anniversaire des 20 ans à Marseille a eu lieu le 2 octobre à la Maison Arménienne

de la Jeunesse et de la Culture. Il a regroupé 108 participant·es venu·es des quatre coins de la France. Initialement prévu sur un week-end avec une journée interne au Mouvement le samedi et une grande journée de sensibilisation ouverte à tous et toutes le dimanche, le programme a été modifié compte tenu des restrictions sanitaires et vigi-pirate. Malgré la situation difficile, la première journée a été maintenue et un programme allégé le dimanche a permis de poursuivre les échanges à la ferme de la Tour des Pins. Le

samedi s'est construit autour de trois grands temps :

- Des témoignages et échanges sur l'histoire de la création du mouvement,
- Des ateliers participatifs mêlant partage d'expériences et réflexions sur les AMAP,
- Une table ronde paysanne autour des défis à relever en AMAP dans les années à venir.

## Orientations 2022-2023

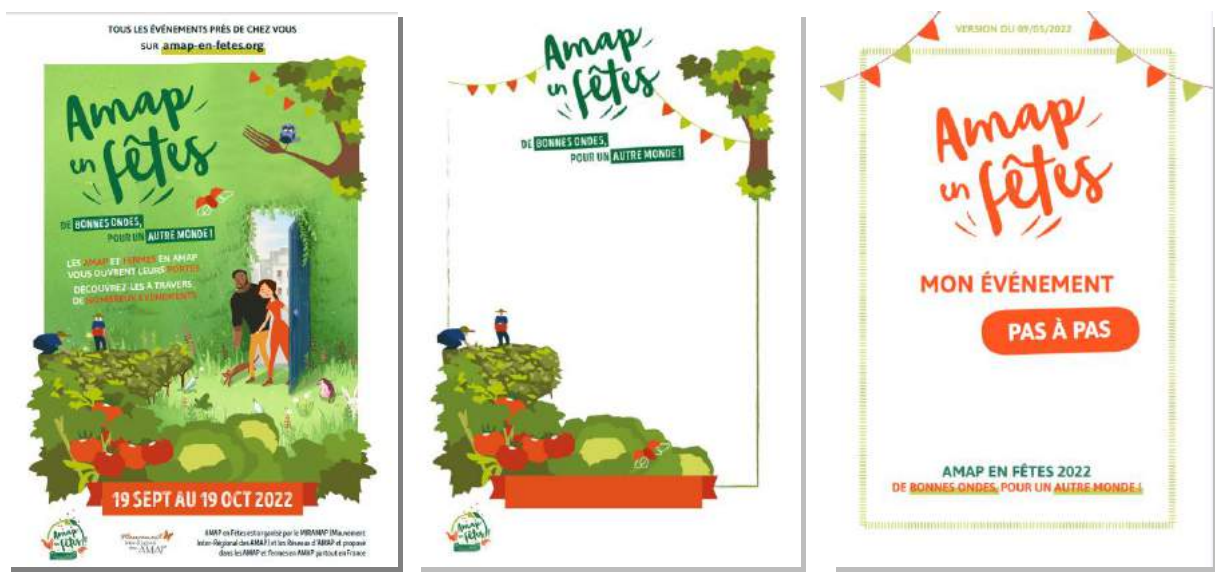
Depuis janvier 2022, un groupe de travail inter-régional mixte (bénévole et salarié) se réunit une fois par mois pour préparer l'édition 2022 d'AMAP en fêtes et travailler sur les besoins de coordination et de montage. A chaque rendez-vous un sujet est travaillé : boîte à outils, site internet, communication, mobilisation, relation médias et partenaires...

En parallèle à AMAP en fêtes 2022 se concocte actuellement avec plusieurs réseaux une campagne de communication sur les AMAP, avec pour cible les jeunes de

25-35 ans. Elle sera lancée avant l'été avec une triple ambition :

- Faire parler des AMAP, de notre modèle et de nos valeurs,
- Amener un nouveau public dans les AMAP pour soutenir le renouvellement des générations d'amapien.nes,
- Contribuer à la promotion d'AMAP en fêtes en invitant les AMAP à se joindre à la dynamique pour attirer de nouveaux amapiens.

AMAP en fêtes battra son plein pendant un mois du 19 septembre au 19 octobre 2022 ! L'objectif est de réussir à faire connaître plus largement les AMAP, en sollicitant notamment la presse locale. La création d'une vidéo est également en projet afin de se doter d'un nouveau support ludique sur les AMAP pour l'année prochaine. Le bilan sera une étape importante pour tirer des enseignements sur cette édition et réfléchir à l'ampleur à lui donner en 2023 afin de renforcer la participation et nos capacités d'action collective.



## ACCESSIBILITE ALIMENTAIRE EN AMAP

Depuis l'AG du MIRAMAP de mars 2021, ce chantier a pris une plus grande ampleur encore dans les coopérations interrégionales au sein du mouvement des AMAP et aussi avec de nombreux partenaires issus du monde agricole, de la lutte contre la pauvreté ou de la recherche.



### Ça s'agite et ça cogite dans le mouvement des AMAP : une recherche-action pour un programme d'essaimage consolidé

En 2021, le groupe de travail (GT) a poursuivi l'animation du cycle de 8 web-rencontres thématiques sur l'accessibilité, démarré en novembre 2020 et clôturé en juillet 2021, qui a réuni plus de 300 personnes au total et 20 intervenants pour partager des premières analyses autour des inégalités alimentaires et commencer à construire une culture commune autour de l'accessibilité alimentaire ; se nourrir des travaux de chercheurs et s'inspirer d'initiatives de partenaires ; et pour partager des savoirs et savoir-faire en AMAP. A l'issue du cycle, le GT a créé un [recueil d'articles](#) et a mis en ligne l'ensemble des [vidéos](#) de ces rencontres.

Pendant un an d'échange quotidien autour de nos pratiques collectives, nous avons partagé le constat qu'il n'y a pas une seule manière de penser et d'agir en AMAP

autour de ces défis de solidarité. Et comme de plus en plus d'AMAP et de réseaux d'AMAP s'engagent dans l'action ou sont en recherche de repères pour agir, le GT a décidé **d'aller plus loin en animant une recherche-action interrégionale**. En avril 2021, le MIRAMAP a déposé un projet auprès Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN) 2019-2023 dont nous avons été lauréat, permettant ainsi d'avoir des moyens collectifs pour poursuivre notre chantier jusqu'en 2023 !

En effet il est apparu essentiel de continuer à faire des 'pas de côté' pour analyser les initiatives d'accessibilité alimentaires en AMAP et en réseaux et leurs besoins afin d'en **retirer des enseignements consolidés et apporter des réponses communes** à nos grands questionnements :

1. **Quelles sont les différentes formes et modes d'actions** qu'engagent les AMAP et les réseaux d'AMAP dans les territoires.
2. **Quels sont les facteurs qui favorisent ou fragilisent la participation des personnes ou familles -les premières concernées-** et les facteurs qui favorisent ou fragilisent la pérennisation de ces pratiques et initiatives collectives en AMAP. Pour cela, l'enquête a cherché à appréhender les conditions dans lesquelles ces projets en AMAP émergent, se mettent en œuvre, évoluent, se renforcent ou les difficultés qu'elles rencontrent. Une attention a été aussi portée sur les modèles économiques et juridiques de ces initiatives collectives.
3. **Quelles sont les dynamiques partenariales** entre les AMAP ou les réseaux d'AMAP et des



organisations sociales ou de lutte contre la pauvreté, organisations publiques ou privées ? Et **quel est le rôle de l'accompagnement par les réseaux d'AMAP** ? Le but étant de proposer des évolutions des pratiques d'accompagnement de ces initiatives collective (champ d'actions possibles, conditions d'émergence et de pérennisation des initiatives, modèles sociaux et économiques, modalités de coopération avec des partenaires...).

Depuis l'automne 2021, nous avons donc engagé une **démarche d'enquête-action** en

collaboration Bénédicte Bonzi, anthropologue avec la création d'un guide d'enquête. L'ensemble de ces retours d'expériences, témoignages, observations, visites apprenantes alimentent la **création d'un guide pédagogique, d'une boîte à outils et d'un module de formation à destination des AMAP**. La première version web de cette formation et de ces ressources pédagogiques seront proposées en ligne les 18 et 25 juin 2022 matin pour commencer à partager plus largement autant des repères méthodologiques, juridiques et financiers que des propositions de positionnements d'ordre éthique et politique !

## UNE DYNAMIQUE DE MUTUALISATION INTERREGIONALE RENFORCEE

Soulignons l'engagement remarquable des équipes bénévoles et salariées des réseaux d'AMAP Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France, Hauts-de-France, Isère, Les AMAP de Provence, les Paniers Marseillais et du MIRAMAP dans cette mise en mouvement commune !

En effet, depuis septembre 2021, **13 rendez-vous collectifs** ont eu lieu au sein du GT interrégional : 1 atelier lors de la fête des 20 ans des AMAP à Marseille, 4 réunions web du GT, 3 journées de travail en présentiel à Paris et Lyon, 5 réunions web d'un sous-groupe 'modèle économique, juridique et fiscal', sans compter de nombreux échanges en aparté entre différents membres du GT. A cela, rajoutons 3 visites apprenantes (une dans le 13 avec LAdP, une à Marseille avec les PAMA, une en Ardèche avec le Réseau AMAP AuRA) et les très nombreux entretiens avec des membres d'AMAP et de réseaux.

Les 13 et 14 mai, une partie du GT se retrouve à Lyon pour deux jours de formation de formateurs avec l'association d'éducation populaire Scicabulle, le but étant de consolider nos pratiques pédagogiques et avancer dans le montage de notre formation.

## Des coopérations multi-acteurs à l'échelle nationale à consolider

En articulation de cette dynamique dans le mouvement et parce que la construction de réponses structurelles aux inégalités alimentaires ne peut s'envisager seul, depuis l'ouverture de ce chantier, le

MIRAMAP a poursuivi son action de mise en réseau au niveau national, en écho des partenariats dans les territoires qui se tissent avec des acteurs associatifs et/ou institutionnels du monde agricole ou de la lutte contre la pauvreté.

Soulignons l'implication du MIRAMAP au sein de deux collectifs : le **Collectif pour une 'Sécurité Sociale de l'Alimentation'** et le **Groupe de Travail Alimentation du Pôle InPACT national**.

En tant que co-animateur du GT alimentation d'InPACT, le MIRAMAP a fortement contribué, avec le Réseau CIVAM, à une mobilisation autour des problématiques d'accessibilité au sein d'InPACT. Bien que nous n'ayons pas obtenu de moyens financiers du Plan de relance malgré la qualité de notre projet déposé (sic) et grâce à un soutien financier de la Fondation Carasso (portage CIVAM), notre GT a mis en place en septembre 2021 une formation de 2 jours dans la Drôme et un programme d'appui et de formations mené par Mathieu Dalmais auprès d'une dizaine de membres d'InPACT territoriaux désireux d'engager ou renforcer des dynamiques collectives sur l'accessibilité alimentaire. Par ailleurs, nous avons animé un atelier lors du séminaire national d'InPACT début 2022 pour faire aboutir un travail d'écriture de fiches thématiques argumentatives sur des positionnements politiques à porter en commun.

## Orientation second semestre 2022 – début 2023

Au second semestre 2022, nous enrichirons la boîte à outils interrégionale permettant à toutes et tous de trouver une diversité d'informations et ressources pour renforcer ses projets d'accessibilité. Nous invitons chaque réseau d'AMAP à organiser des temps collectifs/formations pour permettre une bonne diffusion de ces ressources et surtout continuer à mutualiser savoirs et savoir-faire en AMAP !

De plus, nous approfondirons au sein du GT interrégional les questions de stratégies de coopération multi-acteurs et il s'agira pour MIRAMAP d'être plus fortement le porteur et relai de la richesse des initiatives et des propositions d'accessibilité du mouvement. Dans cette perspective, un Conseil d'Orientation sera organisé et nous prévoyons début 2023 un séminaire de restitution de ce chantier d'envergure.



## MODELE ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET FISCAL ET GESTION DE LA MARQUE AMAP

### Pourquoi ce chantier ?

Avec plus de 2000 AMAP en France, le Mouvement des AMAP poursuit son développement, s'organise en réseaux (16 réseaux constitués à ce jour) et cherche à rendre toujours plus « visible » son projet de société.

Plus il y a d'organisations concernées et de visibilité et plus la responsabilité collective est grande. Il est donc nécessaire de pouvoir s'appuyer sur un cadre juridique et fiscale sécurisé et « officiellement » reconnu en interne et externe.

### Quels sont les risques que l'on cherche à prévenir en consolidant le cadre juridique ?

**Fiscalisation** : si l'activité d'une AMAP est qualifiée de lucrative par l'administration fiscale, celle-ci sera redevable des impôts commerciaux (TVA, impôts sur les sociétés et contribution foncière des entreprises [CFE/CET]). Remarque : la TVA serait due, même s'il n'y a pas de bénéfice réalisé) et les autres AMAP risqueraient de l'être aussi, par analogie d'interprétation de l'administration ou des juridictions, notamment en raison de l'utilisation du même terme « AMAP » (effet « domino ») ;

**Abus d'utilisation du terme AMAP** à des fins strictement commerciales ou dans un but non conforme aux principes et valeurs des AMAP ;

**Perte d'identité des AMAP** : des écarts trop importants entre « l'objet social » AMAP et le fonctionnement / les activités réalisées

sèment la confusion et réduisent les impacts recherchés collectivement ([voir la présentation des impacts recherchés dans le Projet stratégique 2020-2025 du Mouvement des AMAP](#)).

Les réseaux territoriaux d'AMAP et le MIRAMAP sont régulièrement amenés à répondre à des questions d'AMAP et de réseaux d'AMAP autour du « cadre légal ». L'enjeu de ce chantier est d'apporter des réponses collectives, conformes au droit en vigueur et en s'appuyant davantage sur des références communes.

Depuis 2014, plusieurs chantiers participatifs ont permis d'établir, pas à pas, à l'échelle inter-régionale, des outils et références communes :

- L'adoption de la [Charte des AMAP](#),
- La structuration d'un chantier permanent autour de l'amélioration des pratiques en AMAP,
- La rédaction d'un [Projet stratégique du Mouvement des AMAP 2020-2025](#).

Aujourd'hui, les organisations du Mouvement des AMAP ont donc besoin de **consolider leur cadre juridique, économique et fiscal** afin qu'il soit plus cohérent et adapté pour :

- Mettre en œuvre leur projet politique,
- Maintenir une cohésion au sein du Mouvement, à travers le partage d'une éthique commune, et le soutien de démarches de garantie de cette éthique (cf. objet social du

MIRAMAP). À cet égard, rappelons que le MIRAMAP est propriétaire de la marque déposée « AMAP » depuis 2014 et qu'une organisation est d'ores et déjà en place pour

être en mesure de la « défendre ». Suivant les situations, elles sont traitées par le MIRAMAP ou par les réseaux d'AMAP.

## AU CŒUR DE CE CHANTIER : UNE RESPONSABILITE COLLECTIVE A ASSURER

L'AMAP en tant que 'commun' est sous responsabilité collective : chaque membre du Mouvement des AMAP est garant de son 'bon usage', tant en termes de valeurs que de pratiques.

Assurer collectivement cette responsabilité nécessite de **se doter de moyens, d'outils et de développer en continu des références permettant de caractériser ce qui fait qu'une organisation appartient au Mouvement des AMAP.**

Ce chantier croise plusieurs approches : juridique, économique, financière et éthique et concerne toutes les organisations qui composent le Mouvement des AMAP : les AMAP et les réseaux d'AMAP. Toutes ces organisations sont différentes et indépendantes, mais elles sont liées par l'utilisation d'un terme commun : "AMAP".

### Les équilibres à trouver

Définir un cadre à la fois souple et suffisamment précis pour :

- Donner des repères clairs et avoir une valeur juridique,

- Être en posture de responsabilisation plutôt que de contrôle,
- Trouver le cadre juridique adéquat dans une réglementation principalement adaptée au secteur marchand...





## QUI FAIT QUOI ?

Ce chantier est piloté par les membres du bureau du MIRAMAP et deux groupes de travail "Finances" et "Marque" :

- Le groupe de travail "Finances" : pré-figuré en AG 2021, composé de personnes investies sur les questions financières, bénévoles et salarié.e.s
- Comité de suivi Marque et groupe de travail "Marque" : composé des membres de la commission éthique et juridique qui travaillent ces questions depuis 2019, et d'autres volontaires bénévoles et salarié.e.s

Ces 2 GT ont un rôle de chevilles ouvrières de ce chantier : préparer les propositions qui seront à valider par les instances (CA ou AG) concernées.

Maître Remillieux, avocat à Lyon, nous accompagne jusqu'en juin 2022 sur la partie juridique dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement, avec le BGE Auvergne (de mai 2021 à juin 2022). L'objectif de nos travaux est de définir avec lui, par un système d'allers-retours, les recommandations et évolutions nécessaires pour rester dans le cadre légal de la non-lucrativité et réunir les conditions pour prétendre être d'"intérêt général" ; le cadre juridique de gestion de la marque AMAP le mieux adapté aux exigences juridiques ainsi qu'aux fondamentaux des AMAP (inscrits dans la Charte des AMAP), et aux principes de fonctionnement des organisations du Mouvement des AMAP.

### Diagnostic de la situation juridique et fiscale des AMAP et des réseaux d'AMAP. Principal enjeu : valoriser la contribution du Mouvement des AMAP à l'intérêt général.

Pour obtenir prétendre être un organisme d'intérêt général, en droit, une organisation doit réunir les 5 conditions cumulatives suivantes :

1. **Avoir une gestion désintéressée.**
2. **Exercer une activité principale non lucrative au sens fiscal (c'est-à-dire, ne pas concurrencer une entreprise commerciale dans les mêmes conditions qu'elle).**
3. Ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes.
4. Intervenir dans un ou plusieurs des domaines d'activités limitativement visés par le code général des impôts (notamment, avoir un

caractère "social", "éducatif" ou de "protection de l'environnement naturel").

5. Développer ses activités en France ou, sous conditions, dans un pays de l'UE ou de l'EEE (les activités d'intérêt général à l'international sont davantage réglementées).

S'agissant du Mouvement des AMAP, ce sont les 3 premiers points qui sont à travailler pour pouvoir mieux les justifier auprès des autorités de contrôles.

La Charte des AMAP a un intérêt juridique pour justifier de la non-lucrativité des AMAP. Cependant les documents officiels pour l'administration fiscale sont : les statuts publiés au *Journal officiel*, le règlement intérieur, les comptes et les PV de réunions décisionnaires. **De plus, le règlement d'usage de la marque AMAP en cours de rédaction (voir point suivant)**

constituera un document officiel supplémentaire justifiant de la gestion désintéressée et de la non-lucrativité des AMAP et réseaux d'AMAP.

Le cadre juridique des associations loi 1901 est très souple, ce qui importe c'est de veiller à une rédaction des statuts fidèle aux activités et au mode de fonctionnement de l'association, et aussi à un suivi régulier écrits des décisions (« PV ») permettant de bien situer le contexte et le cadre dans lequel elles ont été prises.

L'étude fiscale réalisée à l'automne 2021 a montré que les activités des AMAP et des

réseaux d'AMAP, qui respectent bien les principes du Mouvement (Notamment contenus dans la Charte des AMAP) peuvent être considérées comme « non-lucratives » (au sens fiscal) et pourraient remplir les conditions pour prétendre être un organisme d'intérêt général, à condition que certains 'correctifs' et des précisions soient apportés dans les statuts et règlement intérieur de la plupart des organisation, pour bien s'assurer que l'on est dans la non-lucrativité et la gestion désintéressée.

Voici les principaux éléments « indicateurs » dans le tableau ci-dessous :

INDICES DE LUCRATIVITE DES AMAP	INDICES DE NON-LUCRATIVITE DES AMAP
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout ce qui assimile les activités à celles d'une entreprise qui, elle, paye des impôts commerciaux.</li> <li>• La participation des paysans à la direction d'une AMAP : participation en droit (par exemple, prévue dans les Statuts) ou de fait (Ee pratique : mentionnée dans des PV ou autres documents de gestion : signature d'une demande subvention, par exemple).</li> <li>• Des flux financiers qui transitent via l'AMAP ou le réseau des amapiens aux paysans.</li> </ul>	<p><b>Tout ce qui n'est pas « concurrentiel »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un engagement sur une durée de plusieurs mois</li> <li>• Un prix « indépendant » du marché (notion de part de récolte notamment)</li> <li>• Un prix adapté à certains publics (exemple foyer précaire avec des « contrats accessibles ou doublement solidaires »)</li> </ul> <p><b>Tout ce qui démontre une gestion "désintéressée"</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des paysans qui peuvent être associés aux AMAP mais qui ne participent pas à leur "direction" au sens juridique. <i>Ex : il faut mentionner dans les Statuts que les paysans ne prennent pas part au vote du conseil d'administration (ou équivalent) ou à une décision qui concerne directement sa ferme.</i></li> <li>• Des administrateurs (ou équivalents) bénévoles</li> </ul>

Ce travail vient compléter la [fiche Fiscalité des AMAP et réseaux d'AMAP : informations, risques et conseils](#) réalisée en 2015.

**Livrable à venir : note juridique et fiscale et rédaction de statuts type.**

**Clarifier l'usage et la gestion de la marque AMAP : d'une « marque » simple à une marque collective, adossée à un « règlement d'usage ».**

**Principal enjeu : se protéger plus efficacement des abus d'utilisation du terme AMAP venant de l'extérieur au Mouvement (ce qui implique nécessairement de clarifier l'interne)**

Comment ?

- Avoir un règlement d'usage et un schéma de gestion de la marque bien adaptés à nos principes d'organisation : poser un cadre à la fois clair et souple pour protéger les AMAP, tout en laissant la place à la diversité des pratiques et des contextes locaux

ET

- Avoir un règlement d'usage de la marque accepté par l'INPI

Une marque collective a pour fonction d'identifier l'origine de produits et de services émanant d'un groupement d'acteurs (association, groupement de fabricants, de producteurs ou de commerçants, personne morale de droit public) autorisé à l'utiliser en vertu d'un règlement d'usage.

La défense externe serait ainsi renforcée par le fait même d'avoir une marque qui est davantage précisée et sécurisée d'un point de vue juridique. Plus l'usage de la marque s'appuie sur des références

communes plus elle est protégée des abus externes.

Les principaux abus auxquels on doit faire face sont les suivants : dénigrement public du Mouvement ou de sa marque et utilisation abusive de la marque AMAP par des structures qui ne respectent pas les principes et valeurs des AMAP, et notamment celles qui, mêmes sous des attraits convaincants (proximité, préoccupations environnementales...), sont des entreprises commerciales.

**Un exercice de rédaction du règlement d'usage exigeant**

La rédaction de premières versions du projet de règlement d'usage a été réalisée. Les projets de formulation des principes et valeurs définissant les AMAP, leurs activités et mode de fonctionnement (permettant de répondre à la question « qui a le droit d'utiliser la marque AMAP » ?) sont bien avancés : il s'agit essentiellement pour cette partie du règlement d'usage de traduire les principes existant de la Charte des AMAP. En revanche, la définition des processus internes au Mouvement (rôle du MIRAMAP, des Réseaux et des AMAP), d'attribution de l'usage de la marque, de son contrôle et des éventuelles sanctions (processus qui selon la loi doivent être décrits dans le règlement d'usage) s'avère plus complexes à finaliser.

**La question de : « quel usage feront le MIRAMAP et les réseaux d'AMAP du règlement d'usage » est à cadrer précisément... Explications :**

Le mode de fonctionnement horizontal qui est inscrit dans la raison d'être du Mouvement des AMAP doit nécessairement se retrouver dans le processus de gestion de la marque. **C'est en effet avant tout aux AMAP elles-mêmes d'assurer le bon usage de la marque.** Mais

une fois ce principe affirmé, il est bien nécessaire de poser des références communes pour pouvoir assurer collectivement ce bon usage et son contrôle éventuel. Sachant que, en droit, la gestion et la défense de la marque collective doit, au final, être assurée par son titulaire, le MIRAMAP.

Le règlement d'usage de la marque est un outil parmi d'autres pour garantir l'éthique des AMAP, sa mise en place et son contenu ne répondront pas à tous les cas de figure qui se posent en termes de pratiques et aux besoins voire tensions inhérentes à toutes organisations. Sur ces points ce sont les pratiques participatives qui sont à cultiver, plus que le maniement des outils juridiques.

Un chantier sur l'amélioration des pratiques en AMAP a émergé en 2014,

suite à l'adoption de la Charte. Si les pratiques sont diverses et que le champ « expérimental » est important à nourrir en permanence, des « bonnes pratiques » et des références communes sont identifiées. L'enjeu est d'associer le travail autour de la marque à une forme d'auto-diagnostique, que les AMAP pourraient donc réaliser par elles-mêmes.

Les réseaux d'AMAP assureraient toujours dans ce processus un rôle d'accompagnement à l'amélioration des pratiques et de production de références communes à valoriser en tant que ressources et sous forme de formations notamment.

**Livrable à venir : projet de règlement d'usage de la marque.**

## LEVIERS IDENTIFIES POUR RENFORCER LE CADRE JURIDIQUE DES AMAP ET DES RESEAUX

- Mieux qualifier le partenariat AMAP - Paysans
- Engagement dans la durée et notion de « prix » indépendant du marché, fondé sur la solidarité et les besoins réels des paysans (en tenant compte des aléas, etc...)
- La non-lucrativité (au sens fiscal) de l'activité principale
- Affirmation du statut associatif pour les AMAP (même si explicite dans la marque)

### Les réalisations passées et à venir

#### 2021

- 20 mai : Réunion de démarrage de la phase 1 "Analyse économique, juridique et fiscale des activités du Mouvement des AMAP"
- 7 décembre : Réunion de présentation du diagnostic de la situation économique et fiscal existante

- 16 décembre : Réunion de démarrage et cadrage : Projet 'Définition du socle commun du mouvement des AMAP et modalités de gestion de la marque AMAP'

#### 2022

- 17 mars et 14 avril : réunions du groupe de travail Marque autour d'un projet rédigé de règlement d'usage de la marque



- Plus de 4 réunions du comité de suivi Marque
- Préparation d'une motion à valider en AG

### A venir d'ici fin juin 2022 (fin de l'accompagnement DLA)

- Validation en AG d'une motion précisant les grands principes et le

processus proposé pour la suite (second semestre 2022 et année 2023)

- Finalisation des livrables à rédiger par Maître Remillieux pour fin juin
- Organisation de la Phase 3 « Structurer le modèle socio-économique » sur une durée plus courte que celle prévue initialement.

## ETHIQUE ET PRATIQUE EN AMAP : LA CHARTE, NOTRE BOUSSOLE

Fin 2021, un groupe de travail 'Charte' avait lancé un questionnaire au sein des équipes des réseaux d'AMAP pour 'prendre le pouls' et faire un premier état des lieux des pratiques d'accompagnement, outils, questionnements et besoins de chacun pour faire vivre la Charte des AMAP. Les réponses synthétisées ont permis d'animer des échanges lors d'une réunion mi-février 2021 et ainsi dessiner des pistes de travail en commun pour 2021 autour de la construction d'un cadre commun d'accompagnement et l'élaboration d'outils pédagogiques favorisant les démarches d'évaluation participative dans le mouvement. **Deux ateliers ont alors eu lieu en 2021 :**

### 2 juin 2021 : Atelier web 'mutualisation sur les méthodes et outils d'accompagnement des AMAP et des paysans pour faire vivre la Charte des AMAP'

15 membres de 8 réseaux d'AMAP régionaux différents se sont retrouvés en ligne pour partager savoirs, savoir-faire et les ressources existantes dans le mouvement pour faire vivre la charte des

AMAP dans son réseau en s'appuyant sur un premier recueil de ressources.

Deux membres de réseaux ont été invités à présenter plus en détails une de leurs actions : Le réseau des AMAP AuRA a présenté une action relevant de 'l'accueil collectif de nouveaux paysans en AMAP' en organisant des rendez-vous téléphoniques collectifs d'échanges autour des pratiques de fixation des prix en AMAP et de constitution des paniers. Un membre du réseau des AMAP d'Ile-de-France a partagé l'action de formation 'Animer son partenariat AMAP' qu'ils mènent chaque année auprès de bénévoles d'AMAP.

Autant de partages qui contribuent à la circulation des bonnes pratiques pour faire vivre la charte dans son territoire !

### 2 octobre 2021 : Atelier participatif 's'évaluer pour évoluer, amélioration des pratiques en AMAP' à Marseille

Lors de la journée d'anniversaire des 20 ans du mouvement des AMAP organisée à Marseille, deux membres du GT 'Charte' ont animé un atelier participatif dont l'objectif était de permettre aux participants de 'prendre du recul' sur leurs

pratiques et partenariats AMAP, au regard de la Charte des AMAP, et d'élaborer des analyses et des enseignements collectifs pour mieux inscrire une AMAP dans une démarche d'amélioration continue et évaluative.

Une dizaine de participants issus de différentes régions ont été invités à faire des groupes d'interviews mutuels pour explorer des 'situations insatisfaisantes' rencontrées dans leur AMAP et croiser regards et analyses. De retour en grand groupe, nous avons alors identifié des ingrédients à réunir dans une AMAP pour une amélioration continue en AMAP, puis pris de la hauteur sur les formes et outils

pour 'évaluer les pratiques'. [Retrouvez le compte-rendu dans les Actes des 20 ans.](#)

A l'automne, ce groupe de travail a été temporairement en pause compte tenu des besoins autour de la marque AMAP et du Règlement d'usage. Mais ce chantier 'marqué' nous ramène logiquement et à nouveau à nos grands questionnements autour de nos pratiques d'accompagnement et évaluatives. Un pas de côté temporaire pour mieux reprendre le travail autour de notre Charte en 2022-2023 !



## PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE : BILAN 2015-2021 ET PROGRAMME 2022-2027

L'année 2021 a été marquée par un important travail de bilan et de projection à 5 ans, conditionnant la poursuite des activités menées par le Miramap et leur soutien financier par le Ministère de l'Agriculture. Ce soutien s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets 'ONVAR'

(Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rural), issu du 'Casdar' (Compte d'Affectation spécial du développement Agricole et Rural). 19 organismes sont lauréats de cet appel à projets pour la nouvelle période qui démarre 2022-2027.

### BILAN DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE MIRAMAP 2015-2021



Qu'est-ce que ce programme 2015-2021 a apporté au Mouvement des AMAP ?

Penser l'amélioration continue des pratiques et la « garantie » de l'éthique « autrement » : coopérations autour de l'amélioration des pratiques et co-construction des démarches et outils pédagogiques d'analyse et de diagnostic des partenariats en AMAP pour élaborer

des propositions d'amélioration, s'appuyant sur les principes et expériences des Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) appelées plus largement « Evaluations participatives ». Ces productions ont alimenté les travaux menés au RMT Alimentation Locale et le groupe de travail sur l'évaluation des systèmes alimentaires territoriaux, ainsi que les travaux menés dans le cadre d'une

coopération européenne coordonnée par l'IFOAM, autour des articulations entre les SPG et les AMAP et dernièrement dans le cadre de deux recherches-action (européenne avec le projet COACH et nationale avec le projet COMPAIRS).

**Construire des références d'un « nouveau » métier** : approfondissement des connaissances sur les besoins liés au « nouveau » métier de paysan.ne en AMAP et construction de nouvelles réponses d'accompagnement : création de modules de formation, d'un kit avec LAdP 'Pratiques de paysans en AMAP', amélioration du dispositif de visite d'évaluation participative, construction d'un réseau d'échanges entre pairs et de tutorats. Une mutualisation interrégionale sur les expériences et pratiques d'accompagnement des paysan.nes par les réseaux d'AMAP a permis de diffuser savoirs et savoir-faire entre membres de réseaux et de pointer des besoins des axes de travail à renforcer pour la suite notamment sur les enjeux d'installation de nouvelles fermes en AMAP.

**Intégrer les solidarités, pour une agriculture et une alimentation « résilientes »** : alors que les aléas climatiques et de production ont été nombreux ces dernières années et s'intensifient, un important travail interrégional a été mené sur l'accompagnement des AMAP pour faire vivre concrètement le principe de solidarité en cas d'aléas de production (production de kits pédagogiques spécifiques avec propositions concrètes pour gérer ces situations difficiles et rechercher des réponses collectives, valorisation d'outils de financement 'les cagnottes solidaires', etc.). De plus,

l'ouverture d'un chantier sur l'accessibilité alimentaire en AMAP prenant les défis de lutte contre la précarité alimentaire : les AMAP et les réseaux d'AMAP déploient de nouvelles solidarités en transformant leurs pratiques collectives, en mettant en place des mécanismes de co-financement de contrats et en tissant de nouvelles coopérations avec les acteurs associatifs et institutionnelles engagés dans la lutte contre la pauvreté.

**Renforcer les liens entre agriculture et citoyens** : ouverture d'un chantier visant à interroger les nouvelles modalités d'organisation et de gouvernance associative à l'échelle d'un mouvement citoyen, prenant ainsi en compte les transformations actuelles du bénévolat et des besoins de renforcer la participation dans les associations. Par ailleurs, ce programme a permis d'engager un travail de fond sur la place des citoyens dans les prises de décision agricole et alimentaire dans les territoires et d'être force de proposition pour une véritable démocratie agricole et alimentaire. Des travaux 'qu'est-ce que pourrait être concrètement des conseils alimentaires citoyens', 'comment renforcer la participation citoyenne ?' ont permis d'ouvrir un champ de recherche et d'action prospectives sur de possibles transformations institutionnelles en faveur de la transition des territoires.

**Ce travail de bilan, associé aux diagnostics réalisés dans le cadre de la construction du Projet Stratégique 2020-2025 et du DLA 2021, peut se résumer dans l'analyse "atouts forces opportunités menaces" du Mouvement des AMAP suivante :**



	FORCES ET ATOUTS (APPUIS)	FAIBLESSES (A COMPENSER)
Facteurs internes (organisationnels)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une popularité en phase avec les enjeux sociétaux et les mouvements citoyens</li> <li>• La Charte des AMAP</li> <li>• Un état d'esprit convivial, ouvert, souple et altruiste</li> <li>• Une organisation en réseaux, horizontale et ouverte</li> <li>• Un positionnement politique indépendant et déterminé</li> <li>• Une expertise et des compétences sur la transition agro-écologique et les enjeux agricoles et alimentaires</li> <li>• Les salarié.e.s du mouvement : équipes formées et stables</li> <li>• Les bénévoles engagés, divers et présents sur tout le territoire</li> <li>• La mise en réseau et la capitalisation des savoirs et savoir-faire des AMAP</li> <li>• Une réflexion continue autour des pratiques et des socles communs</li> <li>• Le sentiment d'appartenance à un Mouvement de transformation sociale avec des valeurs fortes</li> <li>• Un Projet stratégique défini pour 2020-2025</li> <li>• Une reconnaissance et des financements en tant qu'ONVAR</li> <li>• De plus en plus de bénévoles et de paysans investis dans les réseaux d'AMAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une mise en tensions de la Charte des AMAP et donc du « Modèle »</li> <li>• Une stratégie de développement encore floue compte tenu des travaux à mener pour consolider le socle commun à l'échelle nationale</li> <li>• Les modèles financiers des réseaux d'AMAP et de MIRAMAP, marqués par une forte dépendance aux financements publics et un niveau d'autofinancement encore trop faible (20 %)</li> <li>• Des forces vives bénévoles fragiles au sein des AMAP – risque de dérive consumériste</li> <li>• Un déficit de visibilité du Projet de société porté</li> <li>• Un maillage territorial encore partiel à consolider</li> <li>• Une gouvernance à simplifier pour faciliter l'engagement à tous les niveaux</li> </ul>

	LEVIERS/OPPORTUNITES	MENACES/CONTRAINTE
Facteurs externes (environnemental, éco, social, sociétal, réglementaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une sensibilisation croissante de la société à l'écologie, aux changements climatiques et à la précarité sociale</li> <li>• Développement des circuits courts et du commerce équitable</li> <li>• Stratégie de décarbonation de l'agriculture</li> <li>• Développement de la notion de « communs », du libre et du low-tech</li> <li>• L'alimentation et la problématique foncière deviennent objets de politique locale</li> <li>• De nombreux partenariats déjà existants, à valoriser et de nouvelles sollicitations régulières pour travailler en synergie.</li> <li>• Coopération et nouveaux financements nationaux et européens</li> <li>• Développement des alternatives à la certification écocert : émergence d'un réseau des SPG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des opposants forts et puissants aux systèmes alternatifs</li> <li>• Un cadre institutionnel et réglementaire pas toujours bien adapté au développement de l'agriculture paysanne</li> <li>• La non reconnaissance du statut d'intérêt générale des AMAP</li> <li>• L'utilisation inappropriée du terme AMAP, détournement du message et dérive mercantile</li> <li>• La prédominance de l'agriculture « Bio » sur l'agriculture « Paysanne »</li> </ul>

## PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE MIRAMAP 2022-2027

### Enjeux du programme et priorités pour la période 2022-2027

La fragilité des modes de production agricole et des systèmes alimentaires, leur fort impact sur l'environnement et la santé humaine et animale, amènent à repenser les bases du développement agricole et rural pour privilégier les modèles agricoles et alimentaire les plus résilients et soutenables.

Il est urgent d'agir en ce sens : résilience et soutenabilité social, environnemental et économique, en s'appuyant sur le potentiel de transformation sociale portée par le Mouvement des AMAP depuis plus de 20 ans.

Notre programme d'actions de 5 ans s'articule autour de 3 grands enjeux :

Soutenir l'intensification de la transition agro-écologique et alimentaire des territoires par :

- L'accompagnement de la pérennisation et de l'essaimage des fermes en agroécologie paysanne ET des partenariats solidaires en AMAP
- Le renforcement de la dynamique de réseau au sein du Mouvement des AMAP

<b>ACTION 1</b>	<b>PARTENARIATS SOLIDAIRES EN AMAP : renforcement des compétences et consolidation du réseau</b>
<b>FINALITE</b>	Renforcer les partenariats solidaires en AMAP pour qu'ils soient plus nombreux et plus efficaces dans leur rôle de transformation sociale et écologique de l'agriculture et de l'alimentation.
<b>OBJECTIFS STRATEGIQUES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les compétences des réseaux d'AMAP pour accompagner à l'amélioration des pratiques</li> <li>2. Soutenir la dynamique de création d'AMAP</li> <li>3. Consolider le Mouvement des AMAP pour qu'il puisse assurer pleinement son rôle de transformation sociale</li> </ol>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	Grâce à la co-production de références, à la formation et à la consolidation des réseaux d'AMAP, nous attendons comme résultat d'avoir de plus en plus d'AMAP solides au regard des principes fondamentaux définis dans la Charte des AMAP, une augmentation constante du nombre d'AMAP et une organisation en réseaux de plus en plus importante aux différentes échelles et assurant pleinement son rôle de transformation sociale.
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS ET PRINCIPAUX TRAVAUX</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Consolider le socle commun interrégional de références sur les AMAP</b> Amélioration continue des pratiques en AMAP dont cadre juridique / modèles économiques (chantier consolider 2021-2022) / animation de GTs et Commission éthique et juridique / Supports pédagogiques.</li> <li><b>2. Développer les outils de collecte de données statistiques et production d'analyses sur l'évolution des AMAP à l'échelle nationale</b> Réalisation d'enquêtes et rapports statistiques en partenariat avec l'INRAE (déjà amorcé) / Pilotage du chantier inter-régional de développement de Clic'AMAP, un outil au service du Mouvement des AMAP.</li> <li><b>3. Bâtir et déployer une stratégie coordonnée interrégionale pour la création de nouvelles AMAP</b> Support pédagogique sur la création d'AMAP / Rendez-vous collectifs d'analyse des pratiques de création d'AMAP / Développement de partenariats avec les collectivités ?</li> <li><b>4. Renforcer la mise en réseau et la structuration en réseaux</b></li> </ol>

	Améliorer les infrastructures numériques : site, outils collaboratifs, AMAPartage / Coordonner des actions d'informations, sensibilisation et mobilisation : lettre d'infos, AMAP en fêtes / Accompagner à la structuration des réseaux d'AMAP / Réunions inter-salariés / Rencontres nationales.
--	---

<b>ACTION 2</b>	<b>PAYSAN.NE EN AMAP : accompagnements aux spécificités du métier et soutien aux dynamiques d'installation-transmission des fermes</b>
<b>FINALITE</b>	Favoriser la mise en mouvement des paysans et des porteurs de projets à l'installation/transmission vers une agroécologie paysanne et citoyenne en s'appuyant sur les dynamiques à l'œuvre dans les territoires autour d'une alimentation durable.
<b>OBJECTIFS STRATEGIQUES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les compétences des réseaux pour accompagner les paysans en AMAP</li> <li>2. Soutenir les dynamiques d'installation/transmission des fermes</li> <li>3. Documenter et intégrer les spécificités du métier de paysan.ne en AMAP dans les dispositifs de formation agricole</li> </ol>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	Grâce à la co-production de références spécifiques au métier de paysans en AMAP, au développement de nouvelles actions et coopérations autour des spécificités du métier et de l'installation-transmission, au développement des échanges entre pairs, nous attendons comme résultat de pouvoir sécuriser les paysans en AMAP existants et assurer une bonne prise en main du métier par les porteurs de projets à l'installation, et au-delà susciter des vocations, afin d'accroître le nombre de fermes en agroécologie paysanne sur l'ensemble du territoire.
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS ET PRINCIPAUX TRAVAUX</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Consolider le socle commun interrégional de références sur l'accompagnement des paysans en AMAP</b> Animation d'un GT "Mutualisation des pratiques d'accompagnements" / Capitalisation des démarches et outils / Supports pédagogiques / Module de formation</li> <li><b>2. Coordonner et animer un programme national d'échange de savoirs et savoir-faire entre paysans en AMAP</b> Cycle d'échanges entre paysans tous les 1ers lundis du mois / Appuis méthodo pour organiser des journées d'échanges localement</li> <li><b>3. Bâtir et déployer une stratégie coordonnée interrégionale pour soutenir les accompagnements à l'installation-transmission en AMAP dans les territoires</b> Capitalisation des travaux menés autour des enjeux et soutien à l'installation-transmission des fermes / Montage et animation de module de formation / Développement de partenariats spécifiques avec l'enseignement agricole / Participation au GT installation-transmission d'InPACT</li> </ol>



<b>ACTION 3</b>	<b>Gouvernance et évaluation du programme</b>
<b>FINALITE</b>	Assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du programme pluriannuel.
<b>OBJECTIFS STRATEGIQUES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réaliser un suivi régulier et coordonner l'ensemble des travaux</li> <li>2. Assurer le pilotage général du programme</li> <li>3. Evaluer le programme, en associant les partenaires impliqués et les autres ONVAR</li> </ol>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	Sur cette action particulière, nous attendons de pouvoir mobiliser en interne et externe autour de notre PDAR et de réaliser des supports de qualité permettant d'apprécier l'avancement du programme et d'assurer un bon pilotage.
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS ET PRINCIPAUX TRAVAUX</b>	Suivi, pilotage, évaluation du programme

# PAYSAN.NES EN AMAP : ECHANGES ENTRE PAIRS, MUTUALISATIONS & MOBILISATIONS

Suite à l'atelier installation-transmission et la table-ronde 'parole aux paysan.nes' lors de la journée nationale des 20 ans des AMAP à Marseille, mettons en évidence ici plusieurs travaux collectifs menés dans les territoires et à l'interrégional.

Tout d'abord soulignons le beau travail réalisé par le Réseau des AMAP AuRA et de l'Isère en 2021, avec Terre de Liens Auvergne, avec une campagne de mobilisation sur les **questions de transmission agricole et d'accès au foncier dans leur territoire**. Cette campagne s'est adressée aux citoyennes et citoyens, paysannes et paysans, ainsi qu'aux élu.es. Elle s'est illustrée par de nombreux temps d'échanges animés partout dans cette région... Et par la [publication d'un livret](#) qui résume le travail accompli en proposant **7 fiches actions** à la portée des amapiennes et amapiens pour agir sur la transmission agricole et l'accès au foncier. « **Devenir un des acteurs actifs de la reconquête du foncier agricole, en alliant nos forces avec d'autres partenaires** », voilà le message que le Réseau AMAP AuRA a porté dans sa région et que nous avons relayé dans la lettre d'information d'automne 2021 du MIRAMAP.

## Groupe de travail inter-régional

C'est dans cette perspective de **structurer le partage d'expériences et de ressources pour agir avec les paysan.nes en AMAP et futur.es paysan.nes en AMAP** (déjà installé.es et souhaitant être en AMAP, porteurs de projets à l'installation, stagiaires en BPREA...) qu'un **groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises** avec des animateurs de 6 réseaux d'AMAP et du MIRAMAP.

D'échanges entre paysans du Collectif Miramap et au sein de ce GT est né en 2022 l'expérimentation d'un **cycle web d'échange thématique interrégional**



**al entre paysan.ne en AMAP**, tous les 1e lundi du mois de 12h à 13h par visio ou téléphone. Cycle co-animation par des membres d'AMAP AuRA, IDF, PAMA et MIRAMAP. D'ores et déjà 4 rendez-vous ont eu lieu associant entre 4 et 10 paysan.nes en AMAP de différents coins de France pour discuter pendant une heure sur des questions autant pratiques et techniques que d'ordre plus politique : comment améliorer les livraisons en AMAP ? Agir/réagir lors de baisse d'adhérents dans l'AMAP ? Autour des contrats en élevage ou dernier en date : sur des questions du militantisme en tant que



paysan.ne en AMAP. A chaque rendez-vous, [un article est rédigé pour se faire l'écho de ces discussions.](#)

Une autre mutualisation autour des pratiques **d'intervention en BPREA sur les AMAP et le métier de paysan.ne en AMAP** nous a conduit à élaborer une première mouture d'un référentiel d'intervention qui sera enrichie à l'automne prochain avec l'organisation d'une réunion-web visant à associer davantage de membres du mouvement -paysan en AMAP ou amapiens- expérimentés ou cherchant à s'outiller.

Ce travail-ci s'inscrit pleinement **dans un chantier à plus fortement structurer dans l'avenir sur le rôle que peuvent/doivent jouer les AMAP et des réseaux d'AMAP dans les parcours à l'installation et de formation, et aussi de transmission.** Enjeux qui sont notamment activement travailler à l'échelle du **Pole InPACT au sein**

**du GT installation-transmission** dans lequel le MIRAMAP est représenté notamment grâce à l'implication de membres du Réseau AMAP IDF. Et pour 2022-2023, renforcer notre participation à ce GT est un objectif central pour le MIRAMAP compte tenu des mutualisations engagées et des orientations de plaidoyer à venir.

Par ailleurs, il est crucial de mettre en évidence dans ce rapport les **projets en cours de deux réseaux d'AMAP autour des questions de solidarités en AMAP avec les fermes** et dont les résultats pourront alimenter l'ensemble du Mouvement. Actuellement, deux enquêtes simultanées sont menées en AuRA et IDF auprès des paysan.nes et des AMAP de leur territoire : pour à la fois recenser les difficultés des fermes en AMAP et les diverses initiatives de solidarité des AMAP avec ces fermes ; et à partir de l'analyse des freins et leviers, élaborer des propositions concrètes et outils de renforcement de ces solidarités !

## KIT D'INTERVENTION EN AMAP POUR LE PLEIN AIR

Fin 2021, l'élevage paysan de volaille plein air a subi de fortes pressions suite à la mise en vigueur de normes sanitaires et modalités de contrôle adaptées à l'élevage industriel mais complètement délétère pour les petites fermes.

Le Miramap s'est associé à 7 autres associations et syndicats agricoles pour **déposer trois recours devant le Conseil d'Etat** contre ces arrêtés ministériels mettant en danger la pérennité des élevages de plein air. Cette mobilisation devant la justice s'est accompagnée d'une action co-portée par plusieurs réseaux d'AMAP. Un kit d'intervention en AMAP pour le plein air a vu le jour, avec pour objectif de sensibiliser et de donner des pistes aux amapien.nes pour se lancer dans l'action collective, en interpellant notamment leurs élu.es contre cette réglementation.



## PARTENARIATS

### Activités et fonctionnement de la Commission Représentation et Partenariats

Cette commission est composée de deux salariées et quatre administrateurs (dont les trois porte-parole) du MIRAMAP. Participent aux réunions selon les sujets à l'ordre du jour, les mandataires salarié.e.s ou bénévoles de réseaux d'AMAP : deux pour Urgenci, une pour les plateformes PUAC et EGA-PCTAA, deux pour le collectif SSA.

Pour le pôle InPACT national : la secrétaire générale du MIRAMAP est investie à 200% comme co-présidente et référente de la salariée d'InPACT. Deux salariées et un administrateur du MIRAMAP, une salariée du réseau des AMAP d'IDF sont aussi impliquées dans les GT alimentation et installation/transmission d'InPACT. Pour le CTC, une administratrice du MIRAMAP est référente.

La commission fonctionne au rythme d'une réunion par mois. Les porte-paroles assurent la signature et le relais des tribunes reçues via les collectifs dont nous sommes membres. Il y a parfois des interrogations sur les réponses à apporter aux diverses sollicitations extérieures. Pour éviter la dispersion trop chronophage d'une veille très large et garder un sens à notre signature, nous priorisons les sujets : agroécologie paysanne et alimentation dans l'« esprit AMAP », tout en gardant les yeux ouverts sur toutes les thématiques sociétales : climat, santé, environnement, accessibilité, etc.

Une première réunion d'un groupe des porte-paroles régionaux et MIRAMAP s'est tenue pour échanger les expériences, mutualiser les ressources et monter en compétence collectivement. Le groupe se réunira tous les 3 mois.

### L'actualité de quelques partenariats particulièrement actifs

#### InPACT national : une alliance centrale à développer pour provoquer une véritable transition agricole et alimentaire

InPACT, Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale, est un collectif national réunissant des structures diverses, professionnelles et citoyennes, qui œuvrent dans le champ du développement agricole et territorial : Terre de liens, Solidarité Paysans, Nature et Progrès, MRJC, Miramap, InterAfocg, Fadear, Réseau Civam, l'Atelier paysan, Accueil paysan. Des pôles InPACT existent dans plusieurs régions et départements. Ils regroupent tout ou une partie de ces membres, et d'autres de dimension locale





partageant les mêmes valeurs, pour provoquer une véritable transition agricole.

Le collectif InPACT national est en développement ces dernières années (arrivée d'une animatrice salariée en 2020) et MIRAMAP s'y investi beaucoup, via son conseil d'administration (une administratrice co-présidente depuis plusieurs années) et les séminaires chaque année, qui mobilisent plusieurs administrateurs.trices et salariées du MIRAMAP.

Les actions sont menées sous forme de groupe de travail, réunissant une partie des organisations membres. MIRAMAP est ainsi co-animateur du groupe de travail sur l'alimentation, et impliqué dans le GT Installation-transmission. **Cette coopération forte avec les membres d'InPACT permet à Miramap de nourrir et renforcer ses actions de capitalisation, formations et plaidoyer.**

### Collectif Inter-ONVAR

Ce collectif, en partie directement lié un appel à projets du Ministère de l'Agriculture, nous a permis depuis 6 ans de mieux connaître et comprendre les actions menées par les organisations de développement agricole et rurale. Les échanges au sein du Collectif Inter-ONVAR nous permettent également de mieux comprendre et se positionner sur les enjeux autour de la politique de développement agricole et rural.

### URGENCE

Réseau international de l'agriculture soutenue par les citoyens qui a pour but de rassembler les citoyens, paysans, consommateurs, activistes et les acteurs politiques dans une approche économique alternative appelée Partenariats locaux et

solidaires producteurs-consommateurs, proche des AMAP. Les projets menés à l'échelle européenne voir internationale s'appuient, voire valorisent les actions menées par Miramap.



C'est le cas du **projet COACH 2020-2022 : "Chaînes agricoles et alimentaires collaboratives"**. Ce projet, coordonné par une équipe du CAWR (Centre de Recherche pour l'Agroécologie, l'Eau et la Résilience) de l'Université de Coventry (Royaume-Uni), a pour but d'approfondir les connaissances sur la répartition de la valeur dans les chaînes alimentaires, des producteur.trice.s aux mangeur.se.s, et de proposer, d'expérimenter, des solutions. Il réunit une dizaine d'organisations à l'échelle européenne.

### De l'implication dans des collectifs à la réalisation de projets communs

Grâce aux échanges, à l'interconnaissance et aux moyens mobilisés dans les collectifs d'organisations dont Miramap est membre, des projets sont réalisés. Par exemple, Miramap participe au projet de recherche RésiCO "Dynamiques et impacts des initiatives citoyennes sur la résilience des systèmes alimentaires pendant la crise de la covid-19", porté par l'INRAE-UMR Innovation au nom d'un consortium réuni au sein du RMT Alimentation Locale pour les années 2021-2022. Concrètement

l'équipe de Miramap a participé au montage de l'étude et à l'identification des initiatives qui seront analysées sous forme d'étude de cas. Ces travaux nourrissent le chantier inter-régional de partage d'expériences et le chantier "Accessibilité alimentaire".

De plus ce projet a permis de développer un nouveau partenariat bilatéral avec l'INRAE autour de la collecte et l'analyse des données sur les AMAP.

### Le Collectif pour la Transition Citoyenne (CTC)

C'est un réseau de 32 mouvements engagés dans la transition écologique, sociale et démocratique.

Indépendant, non partisan et laïque, le Collectif œuvre à coordonner les actions de ses membres afin de faire davantage résonner la transition citoyenne.

Il poursuit ses deux principaux chantiers :

- Le Pacte pour la transition qui est un outil visant à inspirer et accompagner les habitant·es et les élu·es locaux qui souhaitent œuvrer à transformer nos communes. Des groupes locaux ont initié des projets dit Territoires d'expérimentations pour accompagner les dynamiques locales.
- La fête des possibles qui regroupe des centaines d'événements organisés chaque année pour rendre visibles toutes les initiatives citoyennes qui construisent une société plus durable, humaine et solidaire.

En 2022 en vue des élections législatives le CTC s'est lancé dans une action de plaidoyer en créant une plateforme du

Pacte législatives pour aider citoyen.nes et associations à interpeller les candidats sur les enjeux déterminants de la prochaine mandature. Sept enjeux déterminants pour la transition écologique et sociale ont été choisis dont celui portant sur l'agriculture et l'alimentation. On trouve des guides d'interpellation, des ressources et des propositions. Plusieurs cartographies permettent de savoir où il y a des interpellations de candidats, où il y a des luttes contre les grands projets inutiles.

### La plateforme PUAC (Pour Une Autre PAC) et la plateforme EGA/PCTAA (Etats-généraux de l'Alimentation / Plateforme citoyenne pour la transition agricole et alimentaire)

*Pour Une Autre PAC* est une plateforme française rassemblant 45 organisations paysannes et citoyennes, et constituant un espace commun de réflexion et d'action, en vue de la refonte de la politique agricole commune (PAC).

En 2021 la plateforme PUAC a lancé la [campagne #BASTA](#) pour dénoncer les profiteurs de la PAC et les orientations de la PAC favorisant les producteurs intégrés dans un modèle de type agro-industriel ce qui pousse les fermes à l'agrandissement et à l'endettement au détriment de la transition agroécologique.



Les grandes lignes de la nouvelle PAC 2023-2027 ayant été votées par le Parlement européen, il restait à essayer

d'infléchir sa déclinaison française au travers du document appelé "*Plan Stratégique National (PSN)*". La plateforme continue à multiplier les rendez-vous avec les ministères et les différentes commissions parlementaires, à [publier des communiqués de presse et des tribunes](#), à organiser des campagnes de communication dans les médias.

Pour amplifier ce combat de longue haleine **la plateforme PUAC va fusionner en juin 2022 avec la plateforme sans statut juridique mais très efficace pour mobiliser appelée PCTAA (ou plateforme EGA)**. L'objectif est d'être moins centré sur le calendrier de la PAC et d'élargir les thématiques afin d'œuvrer à la mise en place de politiques agricoles et

alimentaires plus justes, plus démocratiques et plus écologiques, d'assurer notre souveraineté alimentaire, de garantir le respect du Droit à l'alimentation, de permettre aux producteurs et productrices de vivre de leur métier, et de favoriser les dynamiques du vivant.

Toutes les structures membres ont été consultées plusieurs fois durant le processus de rapprochement par des questionnaires. L'assemblée constitutive a lieu le 2 juin 2022. Le MIRAMAP qui appartient aux deux plateformes va adhérer à cette nouvelle plateforme qui n'a pas encore de nom mais a déjà défini des objectifs ambitieux et une stratégie de lutte.



## VIE ASSOCIATIVE DU MIRAMAP

### Les adhérents du MIRAMAP en 2021

- 14 [réseaux adhérents](#) (avec les réseaux : Isère, Loire, Savoie, et Bourgogne Franche-Comté)
- 46 AMAP adhérentes issues de 9 régions
- 2 paysans adhérents
- 10 Sympathisants



### Les membres du Collectif MIRAMAP en 2021

16 personnes sont au Collectif MIRAMAP en 2021, dont 5 membres au Bureau (\*dans la liste).

COLLEGE « RESEAUX » (11 personnes)	COLLEGE « AMAP » (5 personnes)
Réseau des AMAP IdF : <b>Florent Sebban</b> , paysan et <b>Evelyne Boulongne*</b> , amapienne	<b>Élisabeth Carbone*</b> , AMAPiens au Pays de Brive, Limousin, amapienne
Réseau des AMAP AuRA (Auvergne-Rhône-Alpes) : <b>Jean-François Baudin</b> et <b>Geneviève Chevassus</b> , amapiens	<b>Florence Ghioldi</b> , AMAP'PLUS à Cadaujac - Aquitaine – amapienne
Les AMAP de Provence : <b>André Lopez</b> et <b>Mireille Isnard-Bertola</b> , amapiens	<b>Samantha Reynolds</b> , A MA Portée AMAP de Vernon, Normandie, amapienne
LorAMAP - Réseau des AMAP de Lorraine : <b>André Bergot</b> , paysan	<b>Gwénael Ogier</b> , paysan en Lorraine
Réseau Haut de France : <b>Éric Gaillard*</b> , amapien	<b>Denis Carel</b> , paysan en PACA
Réseau de Bourgogne Franche-Comté : <b>Benoit Gauthier*</b> et <b>Sébastien Barbati*</b> , amapiens	
Réseau Basse-Normandie : <b>Vanessa Gaumont</b> , amapienne	



## Les espaces de coopération et de travail

**Une organisation en 4 cercles stratégiques** pour favoriser les échanges et la réflexion pour nourrir l'action collective (cf. [Projet Stratégique du Mouvement des AMAP 2020-2025](#)).

**Les groupe de travail et/ou comité de pilotage actifs en 2021-2022** : Clic'AMAP / 20 ans des AMAP / AMAP en fêtes / Rencontre nationale 2022 / Chantier "consolider" / Accessibilité / Mutualisations Paysans / Communication-Visibilité (à renforcer) / Porte-parolat.

**Les commissions permanentes** : "Représentation et partenariats" et "Ethique et Juridique".

Deux **réunions inter-salarié.es** ont été organisées en présentiel juillet et une demi-journée en visio en décembre 2021. Ces temps d'interconnaissance et d'échange 'entre pairs' contribuent à renforcer nos coopérations interrégionales et partager analyse et réflexion autour de nos pratiques professionnelles.

**Des formations en continu** : "Cultiver des pratiques associatives participative" (formation interne membres actifs juillet et décembre 2021) et "Gouvernance collective : vers un référentiel" : formation proposée par le MES et suivi par 3 administrateurs.trices MIRAMAP.

## L'ATELIER INTER-REGIONAL DU MOUVEMENT DES AMAP A MALAIN

Du 11 au 12 décembre 2021 s'est tenu à Malain (Bourgogne-Franche-Comté) l'atelier inter-régional du Mouvement des AMAP. Organisé chaque année, il permet de faire le bilan de l'année passée et de préparer les perspectives du plan d'action du Miramap pour l'année à venir. Depuis 2020, nous nous appuyons sur le cadre défini ensemble dans le Projet Stratégique du Mouvement des AMAP 2020-2025.



L'atelier s'est déroulé sur un lieu inspirant : le tiers-lieu nourricier '[Alternatives Agri-culturelles](#)'. Une vingtaine de membres du Miramap étaient présents (avec des représentants du Réseau des AMAP Ile-de-France, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, de LorAMAP et Les AMAP de Provence) afin de croiser informations et réflexions collectives pour mettre en regard nos grands chantiers et projets inter-régionaux. Parmi les thématiques qui ont fait l'objet d'une attention particulière : comment approfondir, avec d'autres organisations, la question de l'installation agricole ? Comment rassembler et consolider davantage notre mouvement, et comment faire connaître plus largement le modèle et les valeurs portés par les AMAP ?

## L'équipe salariée du MIRAMAP

- **Coralie Jasse** (0.2 ETP) assure le secrétariat et la comptabilité. Elle est également salariée du réseau des AMAP de PACA « Les AMAP de Provence ».
- **Magali Jacques** (0.8 ETP) anime et coordonne les chantiers répondant aux orientations et au plan stratégique du MIRAMAP.
- **Marilyn Métayer** (0.8 ETP) coordonne et supervise la conduite du projet stratégique du MIRAMAP.
- **Maud Gilibert** (1 ETP) chargée de communication depuis le 1er octobre 2021.

L'équipe salariée s'est développée fin 2021 avec l'ouverture d'un poste de chargée de

communication qui a pu être maintenu en 2022 en CDI. L'évolution des activités, avec notamment la mise en œuvre du projet d'essaimage 2021-2023 "Accessibilité alimentaire en AMAP" et l'ouverture d'un nouveau poste amène à retravailler les postes existants et clarifier les missions à moyen et court terme (fiches de poste et plans de charge semestriels).

**Et parce que les chantiers collectifs sont menés en coopération avec les réseaux d'AMAP, nous souhaitons saluer ici l'action menée par les salarié-e-s, services civiques et stagiaires des différents réseaux d'AMAP !**

# PROJET STRATEGIQUE DU MOUVEMENT DES AMAP :

## ETAT DES LIEUX ET ENJEUX 2022-2023

[ Version mise à jour du compte-rendu de l'atelier inter-régional « Bilan et perspectives de la mise en œuvre du Projet Stratégique du mouvement des AMAP 2020-2025 » - samedi 11 et dimanche 12 décembre 2021 à Mâlain ]



Quelques réussites 2021 dans nos AMAP et réseaux	Des questions à résoudre autour de cette thématique
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clic'AMAP</li> <li>• Equipe MIRAMAP consolidée</li> <li>• La réalisation du kit <u>en AMAP</u>, <u>#Sauvons Le Plein Air</u></li> <li>• L'organisation collective et efficace mise en place avec l'évolution des mesures Covid</li> <li>• La fête des 20 ans des AMAP et AMAP en Fêtes</li> <li>• "DLA" : mis en place d'un accompagnement et d'actions pour avancer au niveau juridique et sur la marque AMAP (voir page 11)</li> <li>• Création d'un nouveau réseau Centre Val de Loire et d'une inter-AMAP en Gironde</li> <li>• Réalisation d'ateliers autour de la Charte des AMAP</li> <li>• Formations à la Gouvernance collective et pratiques participatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aller chercher celles et ceux qui sont éloignés de nos organisations</li> <li>• Développer plus l'amélioration des pratiques autour de la Charte / attention articulation délicate avec le travail en cours autour de la marque AMAP</li> <li>• Modèle économique et financier des réseaux d'AMAP : difficultés financières probables en 2021-2022</li> <li>• S'autoriser à ne pas tout faire / prioriser davantage</li> </ul>

## Les enjeux communs qui se dessinent

- AMAP en fêtes : donner plus d'ampleur à cet évènement
- Appropriation d'AMAPartage et donner plus d'ampleur à cet outil
- Rassembler/fédérer les différentes organisation du Mouvement
- Consolider les liens directs entre les pratiques des AMAP et la charte et le chantier marque collective



Quelques réussites 2021 dans nos AMAP et réseaux	Des questions à résoudre autour de cette thématique
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accessibilité alimentaire</b>, un défi de plus en plus pris en compte dans notre mouvement (ex : Les AMAP des Provence rejoint le GT, des AMAP motivées pour agir, des liens avec des structures sociales ; création d'AMAP en collège en AURA ; ou simplement de plus en plus d'interrogation sur le sujet) (voir plan d'actions proposé page 23)</li> <li>• <b>Des fermes soutenues localement, des porteurs de projets qui s'installent</b> en AMAP</li> <li>• Démarrage de nouveaux travaux autour du <b>métier de paysan en AMAP et de l'installation-transmission</b> des fermes (voir pages 26-27)</li> <li>• <b>Le MIRAMAP a obtenu un financement du Ministère de l'Agriculture</b> pour le Programme de développement agricole et rural 2022-2027 (PDAR) : enjeu autour des solidarités et des mutualisations/métier de paysans (voir page 24)</li> </ul>	<p><b>Solidarités avec les paysans et porteurs de projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les résultats du recensement agricole tirent à nouveau la sonnette d'alarme (10 000 exploitations en moins/an = 100000 en 10 ans ! = - 27 /jour) : comment les AMAP vont au-delà du maintien de l'agriculture paysanne vers l'installation ?</li> <li>• Comment les AMAP peuvent-elles permettre un vrai soutien aux installations et pas seulement 'aux winners' (c'est-à-dire ceux qui assurent rapidement des paniers) ?</li> <li>• Quel rôle des AMAP dans tout le processus ? De l'idée, à la formation, à l'installation et aussi dans la transmission</li> </ul> <p><b>Solidarités/dynamiques entre AMAP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Question de recherche : AMAP des villes/AMAP des champs : quelles dynamiques ? Des différences ? Forces/fragilités ? Quelles complémentarités renforcer ?</li> </ul>



## Les enjeux communs qui se dessinent

- Enjeux de plus fortement articuler solidarités entre mangeurs et solidarités entre mangeurs et paysans
- Enjeux de soutenir les solidarités et dynamiques d'échanges entre paysans en AMAP (qui ne prennent pas toujours leur place)
- Sur les questions d'installation/transmission : aujourd'hui l'AMAP semble davantage jouer un rôle dans les installations 'à postero'. Enjeu d'être force de proposition pour qu'elles aient un rôle en amont ! Besoin d'une dynamique interrégionale ! Et de l'inter-organisation avec InPACT notamment
- Mieux recenser/voir les 'réussites locales' (ex : combien d'installation, combien de nouveaux paysans soutenus, etc.)
- Qu'AMAP en fêtes s'ancre dans des objectifs de solidarités !
- Retisser des liens entre villes et campagnes !
- Plus d'expérimentation d'initiatives et actions pour une accessibilité alimentaire !
- S'ouvrir davantage à des mangeurs fragilisés ou à des personnes conscientisées mais pas 'prêtes à passer à l'acte AMAP'
- Plus de pédagogie/messages sur le projet agricole de l'Agriculture Paysanne, sur l'importance de transformer les habitudes alimentaires (plus de légumineuse, élevage paysan)



### Quelques réussites 2021 dans nos AMAP et réseaux

- Être partie prenante du collectif SSA
- L'enjeu de l'accessibilité à une alimentation de qualité est bien pris en compte, besoin encore de formations
- Réalisation d'un kit de mobilisation sur l'élevage avicole
- Développement du pôle InPACT national et des réseaux InPACT locaux (voir pages 28-29)
- Implication à Urgenci et PUAC (voir pages 29-30-31)

### Des questions à résoudre autour de cette thématique

- Trouver la bonne place au sein des collectifs : il y a souvent de fortes personnalités et autres difficultés. Tenir compte de la diversité interne au Mouvement des AMAP
- Décliner les sujets de plaidoyer localement : appropriation locale et être identifié localement
- Plus s'impliquer au CTC et au MES
- Rejet de la politique dans certaines AMAP

## Les enjeux communs qui se dessinent

- Bien se coordonner avec les autres structures : autour de l'accessibilité notamment
- Consolider les développements d'INPACT
- Rendre plus visible les actions menées : via les médias notamment, besoin d'une image commune, d'une identité visuelle
- Toucher les AMAP hors réseaux



Quelques réussites 2021 dans nos AMAP et réseaux	Des questions à résoudre autour de cette thématique
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La reconnaissance de notre existence auprès des collectivités</b> : la crise sanitaire a eu pour effet de mettre en visibilité notre Mouvement et de nous permettre de participer à des projets territoriaux</li> <li>• <b>La campagne web 'Ensemble, cultivons le pouvoir d'agir'</b> sur notre ADN et nos valeurs en AMAP</li> <li>• <b>AMAP en Fêtes 2021</b>, avec la création d'un <u>site internet</u>, la mise à disposition d'une boîte à outils pour les AMAP...</li> <li>• <b>Le livret des 20 ans 'Depuis 20 ans, les AMAP en Mouvement !'</b> qui retrace l'historique du Mouvement, nos 20 ans d'actions collectives et nos orientations pour une agroécologie paysanne, citoyenne et territoriale</li> <li>• <b>L'embauche d'une salariée</b> au MIRAMAP pour travailler sur la communication</li> <li>• La mutualisation inter-régionale pour approfondir la question du <u>renouvellement des adhérents au sein des AMAP</u> et proposer des messages et supports communs</li> </ul>	<p><b>Dans les AMAP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment faire découvrir le fonctionnement des AMAP ?</li> <li>• Quels propos tenir pour présenter les AMAP ? Quels sont nos argumentaires ? Quel accueil réserver aux personnes qui ne font pas partie d'une AMAP pour ne pas "rejeter" (puisque'il est nécessaire de s'engager avec un contrat pour acheter un panier) ?</li> </ul> <p><b>Au MIRAMAP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment faire connaître le MIRAMAP ?</li> <li>• Question du porte-parolat : comment porter une parole collective ?</li> </ul>

## Les enjeux communs qui se dessinent

- Créer une émulation collective autour d'AMAP en Fêtes
- Transformer nos pratiques pour mieux accueillir les nouveaux amapien.nes
- Travailler sur nos stratégies de communication : stratégie médiatique, identité visuelle commune (ou identité visuelle par chantier)...
- Créer des outils adaptés à l'usage (modèles d'affiche, fiches-actions avec des clés pour agir, ex : comment parler à la presse ?) et des formations pour se les approprier
- Défendre le modèle des AMAP contre nos détracteurs : par la création d'une marque, le référencement en ligne...
- Avoir une culture commune de la communication, travailler sur la représentation
- Mettre en place des outils pour faciliter la communication en interne/externe

### Quelques ressources réalisées/co-réalisées et diffusées en 2021-2022



# Mouvement Inter-Régional des AMAP

58 rue Raulin, 69007 Lyon / 04 81 91 60 51 - 06 18 99 77 80

[contact@miramap.org](mailto:contact@miramap.org)

[miramap.org](http://miramap.org)

## Le MIRAMAP est partenaire



## Le MIRAMAP est membre



## Partenaires financiers

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

**FDVA**  
FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE



**LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

